



## Bilan démographique 2012 en Champagne-Ardenne Davantage de décès et moins de naissances

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population de Champagne-Ardenne est estimée à 1 333 500 habitants. L'excédent des naissances sur les décès est de 2 550 personnes en 2012, en forte baisse par rapport à 2011. Si le nombre de naissances (15 500) diminue comme en 2011, le nombre de décès (12 910) est beaucoup plus élevé qu'en 2011, notamment en raison d'une surmortalité liée à la vague de froid du début de l'année. Le solde naturel atteint son niveau le plus bas de la décennie.

La surmortalité observée en 2012, pèse aussi sur l'espérance de vie à la naissance, qui perd en Champagne-Ardenne, quatre mois pour les femmes et un mois pour les hommes.

Dans la région, une femme a au cours de sa vie 1,96 enfant en moyenne, moins qu'en France métropolitaine (2,0). Elle donne naissance pour la première fois vers trente ans (29,3 ans), âge qui recule lentement.

En 2012, 8 300 unions ont été contractées en Champagne-Ardenne, c'est 3 % de plus qu'en 2011. Le Pacs mis en place fin 1999 retrouve un nouvel élan (+6 %). Ce type de contrat est désormais choisi pour plus d'un tiers des unions.

Sandrine Bouffin et Anne Dousset, Insee

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population de Champagne-Ardenne est estimée à 1 333 500 habitants (*sources*). Depuis 2006, la région perd en moyenne 760 habitants par an, soit un recul de 0,06 %, en raison d'un excédent des naissances sur les décès ne compensant pas le déficit migratoire des arrivées sur les départs (*définitions*).

L'excédent naturel régional, de 2 550 en 2012, diminue fortement par rapport à 2011 (-880 personnes), après une moindre baisse l'année précédente (-170 personnes). Il atteint son plus faible niveau de la dernière décennie (*figure 1*). Cette évolution résulte, d'une part, d'une importante hausse des décès (+580) et d'autre part, d'un nouveau recul du nombre des naissances (-300), à un rythme proche de celui observé les deux années précédentes.

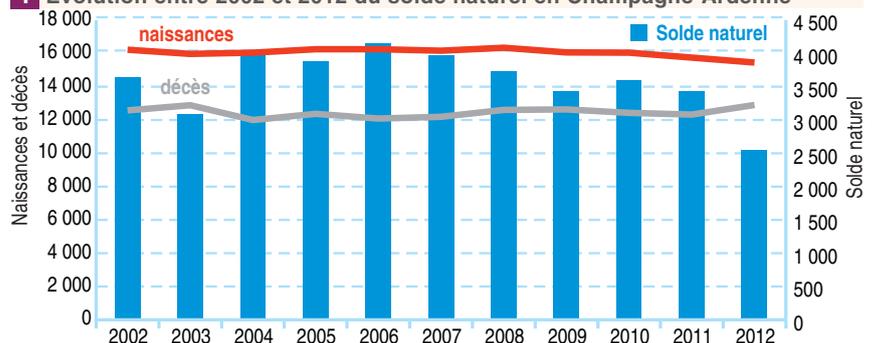
Tous les départements contribuent à la

baisse de l'excédent naturel régional (*figure 2*). Le déficit par rapport à 2011 varie de 70 personnes dans les Ardennes (-18 %), à 170 dans l'Aube (-22 %) et 450 dans la Marne (-20 %). Quant au solde naturel haut-marnais, il est redevenu négatif en 2012, les décès étant plus nombreux que les naissances.

### Forte hausse des décès

En 2012, 12 900 personnes sont décédées dans la région, soit 580 de plus qu'en 2011. L'augmentation régionale de 4,7 % est proche de l'évolution de la France métropolitaine (*figure 2*). Le niveau des décès enregistrés dépasse celui de 2003, année marquée par une

1 Évolution entre 2002 et 2012 du solde naturel en Champagne-Ardenne



Source : Insee, statistiques de l'état civil

## 2 Évolution des naissances et décès entre 2011 et 2012

Unités : nombre et %	Naissances		Décès		Solde naturel	
	2012	Évolution 2011-2012	2012	Évolution 2011-2012	2012	2011
Ardennes	3 260	3,9	2 940	7,0	320	390
Aube	3 590	-1,3	3 000	4,4	590	760
Marne	6 760	-4,3	4 970	2,9	1 790	2 240
Haute-Marne	1 850	-3,6	2 000	6,6	-150	40
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>15 460</b>	<b>-1,9</b>	<b>12 910</b>	<b>4,7</b>	<b>2 550</b>	3 430
<b>France métropolitaine</b>	<b>788 600</b>	<b>-0,4</b>	<b>557 300</b>	<b>4,5</b>	<b>231 300</b>	258 000

Source : Insee, statistiques de l'état civil, estimations de population

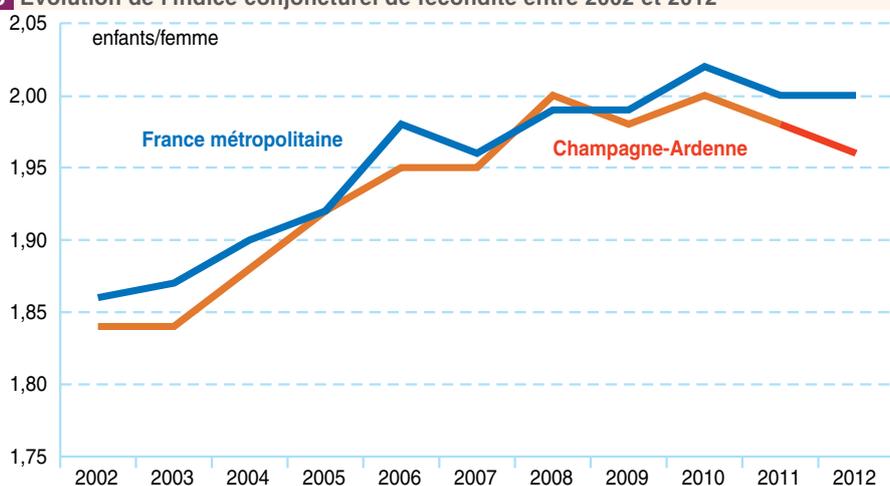
forte mortalité chez les seniors suite à un épisode caniculaire. L'effet démographique, dû à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement des premières générations nombreuses du baby-boom qui arrivent à des âges où les taux de mortalité sont plus élevés, ne suffit pas à expliquer l'augmentation de 2012. En début d'année, une vague exceptionnelle de froid a touché la France, notamment dans sa partie nord, et a entraîné

nombreuses (-10,0 % entre 2002 et 2012). En France métropolitaine, leur nombre diminue aussi mais à un rythme moins soutenu (-1,5 %).

L'indicateur conjoncturel de fécondité régional (*ICF - définitions*), exprimant le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme au cours de sa vie, s'établit à 1,96 en 2012 en deçà de l'indicateur de France métropolitaine, soit 2,0 enfants par

s'explique, notamment en Champagne-Ardenne, par l'augmentation de la fécondité des femmes après 25 ans. En effet, la fécondité des Champardennaises de 25 à 34 ans progresse (de 1,19 en 2002 à 1,25 en 2012), tout comme entre 35 et 49 ans (de 0,24 à 0,33). Dans les Ardennes et dans l'Aube, l'ICF dépasse deux enfants par femme en 2012, respectivement 2,05 et 2,07, niveaux proches du seuil théorique de remplacement des générations. En revanche, dans la Marne, la fécondité est plus faible, avec 1,88 enfant en moyenne par femme, comme dans les territoires plus urbanisés. En Champagne-Ardenne, les mères qui ont accouché de leur premier enfant en 2012, avaient en moyenne 29,3 ans. Cet âge recule progressivement, et s'est élevé de 8 mois en une décennie. Il demeure cependant moins élevé qu'en France métropolitaine, où les femmes deviennent mères un peu plus tard, à 30,1 ans.

## 3 Évolution de l'indice conjoncturel de fécondité entre 2002 et 2012



Sources : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population

une mortalité importante liée à une épidémie de grippe, à des gastro-entérites et des affections respiratoires. Cette surmortalité a causé près de 160 décès supplémentaires par rapport à 2011.

### Légère baisse des naissances

La diminution du nombre des naissances, tendance observée en Champagne-Ardenne depuis 2009, pèse aussi sur le solde naturel. En 2012, les femmes domiciliées dans la région ont donné la vie à 15 500 enfants, c'est le niveau le plus bas depuis 1999. Le recul par rapport à 2011 est de 1,9 %, soit 300 enfants de moins. En France métropolitaine, la baisse amorcée seulement en 2011 est de 0,4 %.

L'évolution de la natalité découle de la combinaison de deux composantes : le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, (entre 15 et 49 ans) et leur fécondité. En Champagne-Ardenne, en raison des migrations et du vieillissement de la population, ces femmes sont de moins en moins

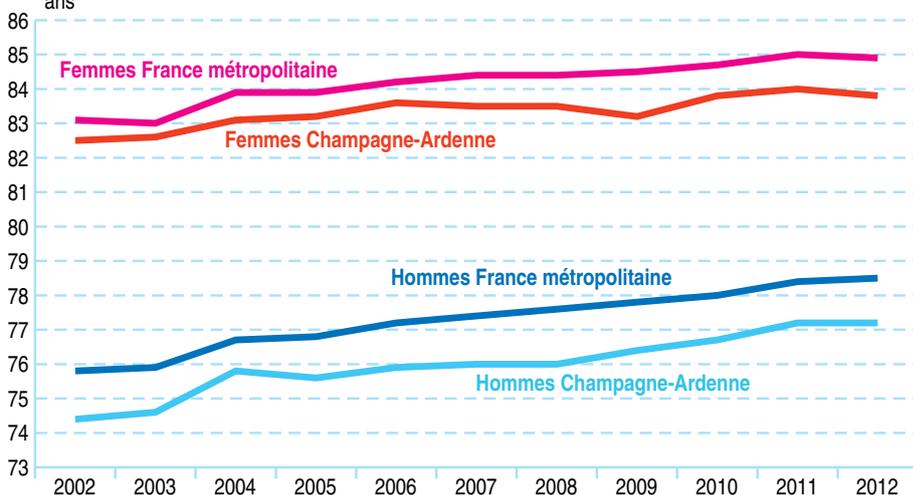
femme (*figure 3*). Malgré un léger repli depuis 2010 dans la région comme au niveau national, l'ICF se maintient à un niveau bien plus élevé que dix ans plus tôt (1,84 enfant par femme en 2002). La hausse progressive de la dernière décennie

### L'espérance de vie marque le pas

La surmortalité enregistrée en 2012 pèse sur l'espérance de vie à la naissance (*définitions*), en diminution en Champagne-Ardenne, d'un mois pour les hommes (77,2 ans) et de 4 mois pour les femmes (83,8 ans). Malgré ce coup de frein en fin de période, l'espérance de vie à la naissance progresse tendanciellement sur la dernière décennie (*figure 4*). Depuis 2002, les gains sont de 32 mois pour les hommes de la région et de 15 mois pour les femmes, et respectivement de 31 mois et de 20 mois en France métropolitaine. L'écart entre les hommes et les femmes continue à se réduire mais demeure plus important en Champagne-Ardenne (6,6 ans) qu'en moyenne nationale (6,3 ans). Le manque à vivre pour les Champardennais par rapport à la moyenne de France métropolitaine est de 13 mois pour les femmes et de 15 mois pour les hommes.

En 2012, le département des Ardennes est

## 4 Évolution de l'espérance de vie à la naissance entre 2002 et 2012



Sources : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population

## 5 Évolution de la population par groupes d'âge

Groupes d'âge	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2012				Écart 2002-2012 des parts (en points)	
	Champagne-Ardenne		France métropolitaine		Champagne-Ardenne	France métropolitaine
	en nombre	en %	en nombre	en %		
moins de 20 ans	323 700	24,2	15 484 900	24,4	-1,6	-0,8
20 à 39 ans	323 000	24,2	15 820 900	25,0	-2,9	-2,6
40 à 59 ans	363 600	27,2	17 065 300	26,9	0,6	0,4
60 à 74 ans	201 500	15,1	9 244 200	14,6	2,2	1,5
75 ans et plus	123 400	9,2	5 763 200	9,1	1,8	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>1 335 200</b>	<b>100,0</b>	<b>63 378 500</b>	<b>100,0</b>	<b>//</b>	<b>//</b>

Source, Insee, recensements de la population, estimations de population

celui où les espérances de vie sont les plus basses de la région : 76,3 ans pour les hommes et 82,4 ans pour les femmes. Entre 2011 et 2012, elles diminuent de 3 mois pour les hommes et de 7 mois pour les femmes. Le recul est de 9 mois pour les Haut-Marnaises, qui gardent néanmoins l'espérance de vie la plus élevée de la région (84,7 ans). Pour les hommes, ce sont désormais les Marnais (77,5 ans) et les Aubeois (77,4 ans) qui peuvent espérer vivre le plus longtemps.

### Toujours moins de jeunes et davantage de personnes âgées

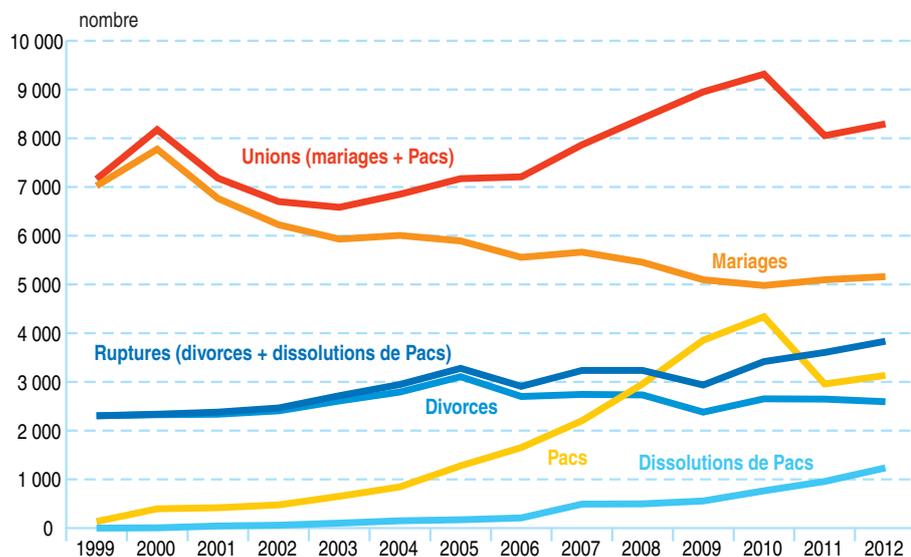
Comme au niveau national, avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des générations importantes du baby-boom, le vieillissement de la population champardennaise se poursuit. En 2012, la région compte 22 600 jeunes de moins de 20 ans en moins qu'en 2002. le recul sur la période est de 6,5 %, pendant qu'en France métropolitaine cette population progresse de 2,6 %. Désormais, les moins de 20 ans représentent 24,2 % de la population régionale, au lieu de 25,8 % il y a dix ans (figure 5). La proportion de personnes âgées de 20 à 39 ans diminue également, passant de 27,1 % en 2002 à 24,2 % en 2012.

À l'inverse, le nombre de personnes des classes d'âge supérieur ne cesse d'augmenter. En Champagne-Ardenne, ceux qui ont atteint 75 ans sont 23 550 de plus qu'il y a dix ans, et ils augmentent de 23,6 %, plus vite que leurs cadets âgés de 60 à 74 ans : +28 000 personnes en hausse de 16,1 %. Ces progressions sont toutefois moins rapides qu'au niveau national, soit, respectivement +27,6 % et de +18,7 %.

Compte-tenu des évolutions démographiques peu favorables pour les générations jeunes en Champagne-Ardenne, les aînés prennent une place plus importante dans la population. La part des personnes âgées de 60 à 74 ans gagne ainsi 2,2 points entre 2002 et 2012 et celle de 75 ans et plus, 1,8 point. Le vieillissement est ainsi plus rapide dans la région qu'en moyenne métropolitaine où la part des 60 à 74 ans augmente nettement moins (+1,5 point), comme la proportion des plus de 74 ans (+1,5 point).

En 2002, 79 personnes âgées d'au moins 60 ans étaient dénombrées dans la région pour 100 jeunes de moins de 20 ans. En 2012, ceux qui ont atteint la soixantaine sont aussi nombreux que les jeunes générations. L'âge moyen des Champardennais passe sur la période, de 38,3 ans à 40,4 ans, reculant ainsi de plus de deux ans. En France métropolitaine, il augmente d'un an et six mois et s'établit à 40,1 ans.

## 6 Unions et ruptures en Champagne-Ardenne



Sources : Insee, statistiques de l'état civil - Ministère de la justice et des libertés

## Une reprise marquée des PACS

En 2012, les unions, mariages et pactes civils de solidarité (*Pacs - définitions*), contractées en Champagne-Ardenne, s'élèvent à 8 300 (figure 6), c'est 3,0 % de plus qu'en 2011 (+4,5 % en France métropolitaine). Comme au niveau national, la progression s'explique par une hausse conjuguée des deux formes d'unions. Au nombre de 5 160, les mariages augmentent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive dans la région (+1,3 % après +2,4 % en 2011). En France métropolitaine, les célébrations plus nombreuses en 2012 (+3,8 %) font suite à un recul notable l'année précédente (-5,8 %). Avec 3 130 contrats conclus, le nombre de Pacs repart à la hausse en Champagne-Ardenne (+6,0 %), comme en moyenne métropolitaine (+5,5 %), après avoir chuté l'année précédente. En 2012, 37,8 % des couples choisissent de s'unir par ce type de contrat mis en place fin 1999 (39,8 % au niveau national).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les couples qui se marient ou se lient par Pacs n'ont plus la possibilité de signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. Ce dispositif permettait, dans le cas d'une union en milieu d'année, de réduire leur contribution à l'impôt sur le revenu. Cette modification fiscale semble être à l'origine de la baisse importante des Pacs en 2011.

En Champagne-Ardenne, l'âge moyen au premier mariage continue de s'élever. En 2012, un homme célibataire se marie en moyenne à 33,0 ans, contre 30,5 ans dix ans auparavant. De même, une femme convole pour la première fois en moyenne à l'âge de 31,0 ans au lieu de 28,2 ans en 2002. Les Champardennais s'unissent un peu plus jeunes qu'en France métropolitaine : 3 mois plus tôt pour les hommes et 2 mois pour les femmes.

En augmentation de 7,0 % par rapport à 2011, le nombre de ruptures, divorces et dissolutions de Pacs prononcés en 2012 s'élève à 3 830 en Champagne-Ardenne (figure 6). En France métropolitaine, il reste quasiment stable (+0,3 %). Parmi les différentes formes de séparation de couples, plus des deux tiers (2 600) sont des divorces. Ils diminuent de 1,9 % par rapport à 2011, nettement moins vite qu'en moyenne sur le territoire métropolitain (-4,4 %).

La hausse régionale du nombre de ruptures (+ 7,0 %) est liée à la montée en puissance des dissolutions de Pacs (+29,0 % par rapport à 2011). En 2012, la progression est deux fois plus importante en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine (+15,0 %), et près d'un tiers des ruptures enregistrées dans la région sont des dissolutions de Pacs. ■

## Définitions

### • Naissances :

Les naissances sont comptabilisées au lieu de domicile de la mère.

### • Décès :

Les décès sont comptabilisés au lieu de domicile du défunt.

### • Solde naturel :

Le solde naturel est la différence au cours de l'année entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la zone géographique. Les naissances et les décès pris en compte sont ceux domiciliés, c'est-à-dire comptabilisés respectivement au lieu de domicile de la mère et au lieu de domicile de la personne décédée.

### • Solde migratoire :

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les entrants) et le nombre de personnes qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les sortants). Cependant, les soldes migratoires des régions échappent à toute procédure d'enregistrement ; aussi, est calculé un **solde apparent**. Celui-ci se calcule par différence entre la variation de population entre deux recensements et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la métropole (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour le dernier recensement, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.

### • Indicateur conjoncturel de fécondité :

Appelé également somme des naissances réduites, il mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

### • Espérance de vie :

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

### • Mariages :

Les mariages sont enregistrés dans la commune du mariage.

### • Pacs :

Le pacte civil de solidarité est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le Pacs peut être dissout par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

## Sources

### • La source état civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). Les statistiques d'état-civil sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee.

### • La source estimations de population

Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence, pour les années où il est disponible. Depuis la publication des résultats relatifs au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année, ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme. Pour les années 2012 et suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2011, grâce à des estimations, d'une part du solde naturel et, d'autre part, du solde migratoire.

## Pour en savoir plus

« Bilan démographique 2013 : Trois mariages pour deux Pacs », [Insee Première n°1482](#), janvier 2014.

« Bilan démographique 2012 : La population croît, mais plus modérément », [Insee Première n°1429](#), janvier 2013.

« Bilan démographique 2011 en Champagne-Ardenne : L'espérance de vie continue d'augmenter », [Insee Flash n°168](#), mars 2013.

